Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE A BRASILIA
SERVICE DES VISAS

DEMANDE DE VISA LONG SEJOUR (plus de 90 jours)
VISITEUR

Formulaire et rendez-vous : www.ambafrance-br.org/visas.
Frais de dossier : équivalent à 99 euros monnaie locale
La comparution personnelle est obligatoire lors du dépôt du dossier
La présentation d'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement à la délivrance du visa.
Des documents supplémentaires pourraient être demandés
Le dossier doit comporter 2 jeux de documents : original et photocopie.

1	☐	1 formulaire de demande de visa de long séjour dûment rempli et signé
2	☐	Passeport (émis il y a moins de 10 ans ayant encore au minimum 3 mois de validité après la fin du séjour prévu en France) + photocopie des 3 premières pages
3	☐	2 photos 3,5 x 4,5 actuelles
4	☐	Acte de naissance et/ou de mariage avec traduction assermentée
5	☐	Justificatif de domicile au Brésil
6	☐	Lettre de motivation en français justifiant le projet en France
7	☐	Justificatif de la situation socio-économique dans le pays de résidence : congé sabbatique, retraite, activité professionnelle, etc
8	☐	Justificatifs de ressources suffisantes pour la durée du séjour : - Dernière déclaration d'impôts, - 3 derniers bulletins de salaire (commerçants : statuts de la société) - Relevés bancaires récents
9		Extrait du casier judiciaire
10	☐	Engagement à n'exercer aucune activité professionnelle en France (établie sur papier libre, datée et signée)
11	☐	Justificatif d'hébergement pour la durée du séjour : - Réservation d'hôtel ; ou - Contrat de location ; ou - Lettre d'invitation d'un résident en France, accompagnée d'un justificatif de domicile et de la copie de la carte d'identité ou passeport ; du visa et de la carte de séjour de l'étranger en France
12	☐	Justificatif pour tout le séjour d'une couverture médicale et de rapatriement international de couverture totale de 30.000 euros
13	☐	Pour les étrangers résidants sur le territoire brésilien, R.N.E. titre de séjour en cours de validité (Registro Nacional de Estrangeiro) ou visa